

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le **27 JUIN 2019**

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DFA 44-1 Approbation du compte administratif général d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », articles L2312-2 et L2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération 2017 DFA 91 M-1^{ère} du 20 novembre 2017, optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 et maintenant l'option de la délibération du 24 mars 1997 pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2018 délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 11, 12 et 13 décembre 2017, 20, 21 et 22 mars 2018, 4, 5 et 6 juin 2018, 14, 15, 16 et 19 novembre 2018, et 7 décembre 2018 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses de la Ville de Paris pour 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif général des recettes et des dépenses d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté ainsi qu'il suit :

Titres émis :

Recettes prévues ----- 2 271 448 681,04€
Titres émis ----- 1 562 548 915,49 €

Dépenses mandatées :

Crédits ouverts ----- 2 302 250 949,71€
Mandats émis ----- 1 798 608 673,36€

Balance :

Recettes ----- 1 562 548 915,49 €
Dépenses ----- 1 798 608 673,36€

Résultat de l'exercice 2018 (Déficit) ----- -236 059 757,87 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2017 (Excédent) ----- 30 802 268,67 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2018 (Déficit) ----- -205 257 489,20 €

Article 2: Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2018 ont mouvementé pour partie les comptes 1021 (dotations) et 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :

- Le compte 1021 est débité de 438 193 552,13 € et crédité de 3 082 918,23 € ;
- Le compte 1068 est débité de 40 509 073,07 € et crédité de 18 453 874,77 €.

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2018.

1^{er} Adjoint à la Maire de Paris

Emmanuel GRÉGOIRE